

05 AVR. 2018 10:30
heure-minute

370

DA30.15

Projet de modification de la limite
du parc national du Mont-Orford

6213-01-007

23 742 257

CANADA TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

Greffe de Montréal

NO: SAI-M-164852-0911

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES et le MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS anciennement désignés comme la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)

300, boulevard Jean-Lesage, 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6

NO: 6 2006 68014 (CQ-2009-001638)

Expropriante

c.

LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITÉE

800, boulevard René-Lévesque Ouest
28^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X9

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION RE-RE-AMENDÉ
(Art. 40 de la Loi sur l'expropriation)

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES et le MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS anciennement désignés comme la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS) déclare que :

1. Suite à l'adoption du Décret 288-2006 du 5 avril 2006 et du Décret 827-2014 du 17 septembre 2014, la Procureure générale du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs anciennement désigné comme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par la Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9), des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir les immeubles ci-après désignés selon les descriptions préparées par les arpenteur-géomètres Pierre Bernier et Frédéric Martel.

Plan 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent quatre (2 675 904) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 926 080,1 mètres carrés

Minute 1 918 de Frédéric Martel

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-six (3 892 256) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 289 738,6 mètres carrés

PARCELLE N° 2 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-cinq (3 892 255) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 297 473,9 mètres carrés

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-sept (3 892 257) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 166 248,6 mètres carrés

(...)

1.1. Suite à l'adoption du Décret 821-2014 du 17 septembre 2014, la

Procureure générale du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01), des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir l'immeuble ci-après désigné selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre Frédéric Martel.

Minute 1 945 de Frédéric Martel

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-cinq (3 934 055) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine, de municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 4 095 042,1 mètres carrés

Cette parcelle 1 était anciennement connue comme la parcelle 15 du plan numéro 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre.

1.2 Suite à la décision du juge administratif, Charles Gosselin, du Tribunal administratif du Québec rendu le 19 février 2018, le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs est autorisé à acquérir l'immeuble ci-après désigné selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre, Frédéric Martel.

Minute 3 637 de Frédéric Martel

PARCELLE A – Immeuble à acquérir

Le lot trois million neuf cent trente-quatre mille cinquante-six (3 934 056) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 867,3 mètres carrés

2. Ces immeubles (parcelle 3 du plan de Pierre Bernier et parcelles 1, 2 et 3 de la minute 1 918 de Frédéric Martel (...)) apparaissent sur le feuillet 1A du plan numéro 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre; ainsi que sur le plan préparé par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1 918 (...) lesquels plans ne sont pas annexés aux présentes pour inscription, ayant déjà été signifié à la partie expropriés et déposés au greffe du tribunal.

2.1. Cet immeuble (parcelle 1 de la minute 1 945 de Frédéric Martel) apparaît sur le plan préparé par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1 945 lequel plan n'est pas annexé aux présentes pour inscription, ayant déjà été signifié à la partie expropriée et déposé au greffe du tribunal.

2.2 Cet immeuble (parcelle A) apparaît sur le plan préparé par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3 637 lequel plan est annexé aux présentes pour inscription, car il n'a pas été signifié à la partie expropriée et déposé au greffe du tribunal.

3. L'expropriation des immeubles (parcelle 3 du plan de Pierre Bernier et parcelles 1, 2 et 3 de la minute 1 918 **et la parcelle A de la minute 3 637** de Frédéric Martel (...)) pour une superficie totale de **2 681 408,5** mètres carrés est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'agrandissement du Parc National du Mont-Orford et passant à l'endroit où sont situés ces immeubles.

3.1. L'expropriation de l'immeuble (parcelle 1 de la minute 1 945 de Frédéric Martel) pour une superficie totale de 4 095 042,10 mètres carrés est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la constitution d'une aire protégée et passant à l'endroit où est situé cet immeuble.

4. En tant que propriétaire de ces immeubles, vous devez déclarer par écrit à l'expropriante, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, les noms et adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le loyer de chaque bail ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux.

5. Nous vous avisons que vous devez également, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, produire une comparution au Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 21^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7; vous pouvez aussi, dans les 30 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, contester, devant la Cour supérieure, le droit de l'expropriante de procéder à cette expropriation.

6. L'expropriante vous demande de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation :

ANNEXE I

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et

les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.


2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.


4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice.

POUR CES MOTIFS, l'expropriante demande à l'officier de la publicité des droits du bureau de la circonscription foncière de Richmond d'inscrire le présent avis d'expropriation **ré-ré-amendé** sur les immeubles ci-dessus mentionnés et de le mentionner en marge des inscriptions N° 17 026 658, 21 518 076 et **22 646 101** à toutes fins que de droit.

Québec, le 12 mars 2018


Mélanie Fortin, avocate
LAVOIE, ROUSSEAU (JUSTICE - QUÉBEC)
PROCUREUR DE L'EXPROPRIANTE


France Vallières


Aline Laporte

AFFIDAVIT

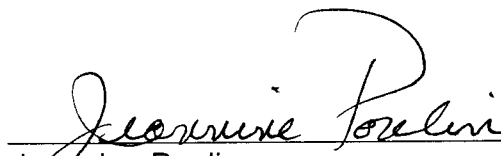
Je, soussignée France Vallières, fonctionnaire, domiciliée aux fins des présentes au 300, boulevard Jean-Lesage, 1.03, Québec (Québec) G1K 8K6, district de Québec, affirme solennellement ce qui suit:

1. J'étais présente et j'ai vu le procureur de l'expropriante, mentionné dans l'avis d'expropriation amendé ci-joint, le signer;
2. Cet avis a été signé par M^e Mélanie Fortin, avocate, le 12 mars 2018 en ma présence et en la présence d'Aline Laporte l'autre témoin qui y a concouru;
3. Je connais M^e Mélanie Fortin, avocate.

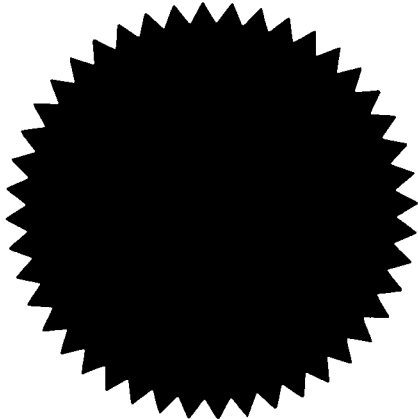
EN FOI DE QUOI, je signe


France Vallières

Assermentée devant moi, à Québec, le 12 mars 2018


Jeannine Poulin
Commissaire à l'assermentation (N° 36 489)
pour le Québec





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : RICHMOND

AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-OFORD

Parcelle A

3 934 056 – Immeuble à acquérir

Le lot trois million neuf cent trente-quatre mille cinquante-six (3 934 056) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 867,3 mètres carrés

Ce rapport ainsi que le plan l'accompagnant font parties intégrantes du présent document.

Les mesures de ce présent document sont en mètres (S.I.).

Signé à Québec, le 9 janvier 2018 sous le numéro 3 637 de mes minutes.

Frédéric Martel,
arpenteur-géomètre

Dossier : 19153-1

Vraie copie de la minute originale
conservée au greffe.

Arpenteur-géomètre

CAUSE : SAI-M-164852-0911

v/d : 6 2006 68014

LA PROCUREURE GENERALE DU QUEBEC
EXPROPRIANTE
C.
LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITEE
EXPROPRIÉ(E)

Signification	9,00 \$ (1)
Kilométrage	2,98 \$ (1A)
Rédaction Légale	6,00 \$ (3)
SOUS-TOTAL	<u>17,98 \$</u>
TPS	0,90 \$
TVQ	<u>1,79 \$</u>
TOTAL	20,67 \$

Je soussigné(e), **MAXIME HOULE RICHARD**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 511 PLACE D'ARMES #800, MONTREAL, QC, CANADA, H2Y 2W7, certifie sous mon serment professionnel

que le **16 mars 2018 à 11:27 heures**,

j'ai signifié un DUPLICATA du présent AVIS D'EXPROPRIATION RE-RE-AMENDÉ (Art. 40, de la Loi sur l'expropriation), AFFIDAVIT, RAPPORT ET PLAN en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITEE**,

en remettant le tout au SIÈGE de ladite PERSONNE MORALE en m'adressant à une PERSONNE qui PARAÎT ÊTRE EN MESURE DE LE REMETTRE à un DIRIGEANT ou à un ADMINISTRATEUR de ladite PERSONNE MORALE ou à L'UN DE SES AGENTS,

laquelle personne s'est nommée comme étant :
CATHERINE HOULE

à l'adresse suivante:

**800 BOUL RENE-LEVESQUE O #28E ETAGE, MONTREAL, QC,
CANADA, H3B 1X9.**

La distance nécessairement parcourue est de 2 kilomètre(s)

MONTREAL, le 16 mars 2018.


MAXIME HOULE RICHARD, huissier de justice
Permis # 994

a/s : ME MELANIE FORTIN
MIN DES TRANSPORTS (SERVICE DE
L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE) (4258)

(U POSTE) BOULU 4 BOULU E0316 I0316-14:18 REF:1945587-1-1-1 ()
NB:2 FRAIS:N

No Engr. T.P.S. : R122687056

No Engr. T.V.Q. : 1013245793

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE



15 MAR. 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

District de: Saint-François
Greffes de : Montréal
No. : SAI-M-164852-0911

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour la MINISTRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUE et le MINISTRE DES
FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS)

Expropriante

c.

* **LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITÉE**

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION RÉ-RÉ-AMENDÉ

M^e Mélanie Fortin, avocate
LAVOIE, ROUSSEAU (JUSTICE - QUÉBEC)
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
300, boulevard Jean-Lesage, 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656

N/D : CQ-2009-001638 - V/D : 6 2006 68014

1945587